



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN TENUE LE 1^{ER} MAI 2017 À
19H30 AU CENTRE RÉCRÉATIF SITUÉ AU 87 RUE ROY,
ORMSTOWN**

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présents :

Jonathan Allen
Florence Bérard
Michelle Greig
Jacques Guilbault
Stephen Ovans

Absent :

Roger Dumont

Formant quorum sous la présidence du maire Chrystian Soucy, le directeur général, M. Philip Toone étant présent, la séance débute à 19h30.

17-05-135 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Florence Bérard

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant en remplaçant le point 1.8, et en reportant le point 7.2:

1 AFFAIRES LÉGISLATIVES

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux
 - 1.2.1 Procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2017
 - 1.2.2 Procès-verbal de la séance spéciale du 18 avril 2017
- 1.3 Affaires relatives aux procès-verbaux
- 1.4 Période de questions
- 1.5 Rapports de l'inspecteur
- 1.6 Avis de motion règ. 25.23-2017 modification du règ. zonage 25-2006
- 1.7 Règ. 110-2017 Vallée des Outardes
- 1.8 ~~Règ. 115-2017 Désinfection réservoir Dumas~~
Remplacé par : Avis de motion Règ. 69.1-2017 Mise aux normes
- 1.9 Avis de motion règ. 69.1-2017 Mise aux normes
- 1.10 Second projet Règ. Zonage 25.22-2017
- 1.11 MRC Projet pilote récupération plastique agricole
- 1.12 Proposition entente camp jour pour résidents Franklin
- 1.13 MRC service d'archive
- 1.14 Comité pour Politique familiale et chargée de projet

2 GESTION FINANCIÈRE

- 2.1 Paiement des comptes à payer au 30 avril 2017
 - 2.1.1 INFO Avantages sociaux au 30 avril 2017
- 2.2 Biblio - Dépôt activités financières Mun. 1^{er} trimestre
- 2.3 MTQ facture lampadaire sur pont Centenaire
- 2.4 Groupe Ultima - facture assurance 2017-2018
- 2.5 Vincent Granger - système alarme
- 2.6 Techmix - asphalte froide
- 2.7 Granulométrie Upper Concession
- 2.8 GP A.G. Distribution - achat tracteur verger 2016
- 2.9 Salaires personnel électoral Nov. 2017
- 2.10 Achat compteurs d'eau - résidences
- 2.11 Renouveler banque d'heures Infotech

3 GESTION DU PERSONNEL

4 GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS

5 GESTION DES IMMEUBLES

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 TRANSPORT ROUTIER

- 7.1 Pancarte Attention à nos enfants, Montée Guérin
- 7.2 Achat Sel (REPORTÉ)

8 HYGIÈNE DU MILIEU

9 URBANISME ET ZONAGE

- 9.1 Permis terrasse Resto Pub-Lambton

10 LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Expo Ormstown 2017
- 10.2 Demande financière CVR

11 VARIA ET CORRESPONDANCE

17-05-136 Adoption procès-verbal de séance 3 avril 2017

Sur proposition de Jacques Guilbault
Appuyé par Stephen Ovans
Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017.

17-05-137 Adoption procès-verbal séance spéciale du 18 avril 2017

Sur proposition de Jonathan Allen
Appuyé par Florence Bérard
Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 18 avril 2017.

17-05-138 Avis de motion premier projet règlement 25.23-2017 modifiant le règlement de zonage 25-2006

Considérant que la municipalité souhaite modifier la grille d'usage H04-413 du règlement de zonage venant restreindre le développement du Plan d'aménagement d'ensemble du lot 700-P;

Considérant que le conseil municipal a autorisé et accepté le plan d'aménagement d'ensemble en raison de la résolution 16-12-493;

Considérant que le projet répond aux critères nécessaires au règlement de zonage et de lotissement;

Il est donnée avis de motion par le conseiller Jonathan Allen, que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera déposé le premier projet de règlement 25.23-2017 modifiant le règlement de zonage 25-2006.

17-05-139 Règlement d'emprunt 110-2017 pour éclairage, bordures de rue et pavage initial dans secteur Vallée des Outardes (phase 1)

CONSIDÉRANT QUE les résidents situés dans le secteur domiciliaire de la Vallée des Outardes, se plaignent du manque de lampadaires et de l'état des rues;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.4 du Protocole d'entente, indique que la municipalité s'engage à réaliser des travaux de pavage, de bordures de rue et d'éclairage, si plus de 60% des lots desservis sont construits;

CONSIDÉRANT QU' en date du 3 avril 2017, 51 % des terrains sont desservis ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Michelle Greig, à la séance du 3 avril 2017 ;

Sur proposition de Florence Bérard
Appuyé par Stephen Ovans
Il est résolu unanimement :

Qu'un règlement d'emprunt portant le numéro 110-2017 soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Le conseil est autorisé à faire des travaux d'éclairage, de bordures de rue et de pavage initial dans le secteur de la Vallée des Outardes (phase 1), selon les plans et devis préparés par la firme Shellex-Comeau portant le numéro Projet 2017-008 datés du 29 avril 2017 incluant les frais, les taxes et les imprévus, ainsi qu'un tableau du coût des lampadaires, lesquels font parties intégrantes du présent règlement en tant qu'annexes « A-1 » et « A-2 ».

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 777 000 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 777 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « B » joint au présent règlement, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 5. Tout propriétaire ou occupant de qui est exigée la compensation en vertu de l'article 4, peut être exempté de cette compensation en payant en un versement, la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée à l'article 4.

Le paiement doit être effectué avant le 30^e jour précédant le refinancement à long terme du présent règlement. Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

17-05-140 Avis de motion règlement d'emprunt 69.1-2017 pour projet de Mise aux normes eau potable

Considérant que l'avis de motion adopté le 3 avril 2017 (résolution 17-04-097), doit être remplacé par celui-ci, afin de permettre le délai suffisant de 60 jours, pour présenter le règlement lors de la séance du 3 juillet prochain;

Il est donné avis de motion par le conseiller Jacques Guilbault, que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera déposé le règlement numéro 69.1-2017 pour le projet de Mise à jour de l'eau potable.

17-05-141 Second Projet de règlement de zonage 25.22-2017 modifiant règlement zonage 25-2006

ATTENDU QUE la municipalité souhaite permettre les habitations multifamiliales isolées de 6 logements dans la zone H04-402;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite corriger certaines contradictions au règlement de zonage 25-2006;

ATTENDU QUE la norme indiquant que la hauteur maximum des bâtiments du groupe d'usage « Habitation » au chapitre 6 du règlement de zonage 25-2006 ne correspond pas à la réalité de certaines grilles des usages et normes en vigueur;

Sur proposition de Michelle Greig
Appuyé par Florence Bérard
Il est résolu unanimement :

Qu'un second projet de règlement portant le numéro 25.22-2017 est adopté et il est décrété et statué par ce second projet de règlement, ce qui suit :

Article 1 : Grille des usages et normes

Le règlement de zonage 25-2006 est modifié à la cédule B, intitulé « Grille des usages et normes » par l'ajout d'un feuillet 66.1 à la zone H04-402 en annexe 1 du présent règlement.

Article 2 : Modification des dispositions relatives aux hauteurs des bâtiments du groupe « habitation »

Le règlement de zonage 25-2006 est modifié à l'article 6.3.5 par le remplacement du paragraphe, par le suivant :

« La hauteur maximum de l'ensemble des bâtiments du groupe d'usages «Habitation» est de onze mètres (11 m), mesurée à partir du niveau moyen du sol adjacent, sauf exceptions prévues à la grille des usages et normes ».

Article 3 : Entrée en vigueur

Le second projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

17-05-142 MRC Projet pilote récupération plastique agricole

PROJET DE RÉSOLUTION EN REGARD DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT CONCERNANT LA GESTION D'UN PROJET PILOTE PORTANT SUR LA RÉCUPÉRATION DU PLASTIQUE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 du Haut-Saint-Laurent poursuit des objectifs de récupération et prévoit le lancement d'un projet pilote portant sur la récupération du plastique agricole;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité estime qu'il est important de trouver des solutions à la gestion de ces matières résiduelles, dans une optique de gestion environnementale tout en assurant un service adapté aux exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a mentionné son intention auprès des municipalités locales de réaliser en 2017-2018 un projet pilote visant à stabiliser les paramètres de la collecte et du transport du plastique agricole;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement que la municipalité délègue à la MRC du Haut-Saint-Laurent la compétence qui est la sienne en matière de gestion des matières résiduelles dans le cadre de la réalisation d'un projet-pilote portant sur la collecte, le transport, le recyclage ou la valorisation du plastique agricole.

17-05-143 Proposition entente camp de jour pour résidents municipalité de Franklin

CONSIDÉRANT QUE chaque été, plusieurs enfants de Franklin fréquentent le camp de jour d'Ormstown;

CONSIDÉRANT QU' en 2016, une entente entre les municipalités de Franklin et d'Ormstown, avait permis aux parents d'utiliser le service pour le même coût que les résidents d'Ormstown;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Franklin désire reconduire l'entente;

CONSIDÉRANT QU' il est convenu que la municipalité de Franklin doit payer des frais d'administration annuels de 250 \$ et assumer sa part du déficit, le cas échéant, et ce, au prorata du nombre d'enfants inscrits;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité où un enfant de Franklin présente des besoins spéciaux pour cause de handicap nécessitant un accompagnement, que les coûts soient assumés par la municipalité concernée (provenance de l'enfant).

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement de reconduire l'entente pour le camp de jour pour l'été 2017, de prioriser les inscriptions d'Ormstown et de Franklin, et que les résidents de municipalités autres que celles d'Ormstown et Franklin, devront s'inscrire après le 1^{er} juin à la condition qu'il y ait des places disponibles.

17-05-144 Service d'archives pour 2017

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT exige que les archives soient triées selon des normes précises;

CONSIDÉRANT QUE ce travail de vérification nécessite l'implication d'un archiviste;

CONSIDÉRANT deux (2) soumissions reçues de la firme Gestar, pour quatre (4) jours de travail pour les montants de 2 980,00 \$ (avant taxes) et 3 580 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Haut-Saint-Laurent propose un service équivalent au taux de 35 \$ par heure;

PAR CONSÉQUENT,

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'autoriser l'offre de la MRC Haut-Saint-Laurent, pour un montant équivalent à raison d'un taux horaire de 35\$, pour les services d'un archiviste, pour une période de 4 jours.

17-05-145 Comité de Politique familiale

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la municipalité en matière de politique de jeunesse en forme a été exprimée entre autres, par la résolution 16-05-193;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de pilotage est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QUE la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

Sur proposition de Stephen Ovans

Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement :

- Que la municipalité nomme le conseiller Jonathan Allen, à titre de responsable des questions familiales, que cette personne assure un lien avec la communauté sur toutes questions familiales, qu'elle assure, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale ;
- Que la municipalité procède à la création d'un comité de la politique familiale municipale (PFM) sous la présidence du conseiller Jonathan Allen, responsable des questions familiales;
- Que le comité de la PFM aura pour mandat :
 - D'assurer l'élaboration de la PFM en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population et en recommandant des projets porteurs de la préoccupation des familles ;
 - D'élaborer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
 - De proposer une priorisation des éléments du plan d'action, en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;
 - D'assurer un lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
 - D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM;
 - Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;

- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille » ;
- Un mandat de durée de 18 mois ou moins, et de déposer un projet de PFM préliminaire avant le mois de juin 2018.

17-05-146 Chargée de projet pour Politique familiale

- CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles selon les étapes de la vie familiale
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en période d'élaboration de sa politique familiale municipale;
- CONSIDÉRANT QUE la volonté de la municipalité en matière de politique de jeunesse en forme a été exprimée entre autres, par la résolution 16-05-193;
- CONSIDÉRANT QUE le cheminement de la PFM nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;
- CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de pilotage est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale;
- CONSIDÉRANT QUE la PFM est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE la PFM nécessite l'accompagnement et le pilotage d'un individu attiré;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement que la municipalité autorise une somme de 11 160\$ (avant taxes) en faveur de Madame Marie-Josée Bétournay, à titre de chargée de projet de Politique familiale municipale, payable au taux de 30,00\$ par heure, maximum de 6 heures par semaine, pour 62 semaines pendant une période maximale de 18 mois, dès la date d'adoption de cette résolution.

17-05-147 Comptes à payer au 30 avril 2017

Sur proposition de Florence Bérard

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

BOIVIN & GAUVIN INC. (entretien annuel - pinces à survie)	1 058.55 \$
BOUCHARD, PAUL ÉLECTRIQUE INC. (Électricien - Station Dumas)	1 659.65 \$
BUDGET PROPANE (1998) INC. (propane - garage Rte 201)	125.92 \$
C.S. BRUNETTE INC. (essence véh. voirie et pompiers)	948.17 \$
CONSTRUCTION J. THEORET INC.(transport de neige)	2 612.81 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC. (papeterie)	379.90 \$
D'AMOUR & FILS INC. (quincaillerie divers)	845.96 \$
DELORME RENÉ, T-A (tél. urgence - sept.2016 à fév. 2017)	413.84 \$
DUNTON RAINVILLE SENC AVOCATS (honoraires - avocats)	1 287.36 \$
EDUC EXPERT INC. (formation - Pompier 1 - facture finale)	5 714.26 \$
ÉQUIP. ALBERT BILLETTE INC. (achat & rép.équipements -voirie)	1 543.98 \$
EQUIP. LAPLANTE & LEVESQUE LTEE (pièces - rép. Véh. # 11)	32.60 \$
EQUIPEMENTS COLPRON INC. (rép. Véh. # 19)	149.01 \$
ÉQUIPEMENTS TM INC. (LES) (rép. Véh. # 9)	390.82 \$
FERME ANDRÉ DUMAS (Déneig. Station Rte 201 & puits - Dumas)	804.83 \$
FONDS D'INFORMATION TERRITOIRE (mutations - mars 2017)	52.00 \$
FQM (frais de poste - Dicom)	48.43 \$
G.P. AG DISTRIBUTION (rép. Véh. # 4)	116.07 \$
GAUTHIER, RENÉ (essence véh. Voirie)	245.33 \$
GÉRARD MAHEU INC. (mélange à gazon - parcs)	513.94 \$
GROUPE ENVIRONEX (frais lab. Eau usée et brute)	407.01 \$
GROUPE NEOTECH (hon. Informatique - adm.)	474.27 \$
GROUPE ULTIMA INC. (assurances 2017-18)	44 831.00 \$
IGA ORMSTOWN (aliments - HV)	28.76 \$
JALEC INC. (accès réseau - radios mobiles - avril 2017 - voirie)	201.72 \$
Juillet, René (formation - eau potable)	6 674.30 \$
K-DESIGN (broderies - vêtements - voirie)	119.57 \$
LAMB J. & SON (rép. Véh. # 9)	45.99 \$
LIBRAIRIES BOYER (achat livres - bibliothèque)	128.96 \$

MARTECH INC. (enseignes - voirie)	93.71 \$
MCCLINTOCK, SCOTT (transport de neige 15/03/2017)	977.29 \$
MJR INDUSTRIES (pièces - puits # 6 et 8)	3 176.50 \$
MULTI GRAPH ORMSTOWN SENC (bulletin avril /mai 2017)	1 057.77 \$
NEDCO (lumières - Station Dumas)	839.78 \$
NET COMMUNICATIONS INC. (hébergement 25 courriels & noms de domaine)	80.48 \$
NID D'HIBOUX (LE) (chambre - lit grand - 5 nuits - inspecteur)	517.39 \$
O-MAX INC (produits nettoyants)	492.47 \$
ORMSTOWN FIRE DEPARTMENT (dépenses pompiers - mars 2017)	236.50 \$
OXYGÈNE RÉGIONAL INC. (oxygène - torches - voirie)	51.69 \$
PARAGRAPH (achat livres - Bibliothèque)	160.60 \$
PETRO-CANADA (essence véh. Voirie & pompiers)	251.22 \$
PIECES D'AUTO VALLEYFIELD INC. (outil- voirie et pièce - usine d'épuration)	79.26 \$
PILON, ANDRÉ (hon. Ing. Contrôle de qualité - ponceau McArdle & Martin)	8 703.63 \$
PROTECTION NATIONALE BOURASSA INC. (formation - APRIA - pompiers)	797.47 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC. (rechargement extincteurs)	132.48 \$
QUINCAILLERIE R. GAUTHIER INC. (quincaillerie divers)	626.46 \$
RATTE, MAGASIN F. (rallonge téléphone & souris - adm et carte SDHC - désinfection puit)	65.34 \$
RCI ENVIRONNEMENT (location contenant - centre réc.)	23.00 \$
RECY-COMPACT INC. (service de recyclage- mars 2017)	8 407.43 \$
SERVICOFAX (contrat copieur - 22/02/17 au 22/03/17)	229.35 \$
SHELL CANADA (PRODUITS) (essence véh. Voirie)	943.84 \$
SQAE- MINISTRE DES FINANCES (SQAE - village & paroisse)	16 052.05 \$
SYLVIO GALIPEAU INC. (poussière de roches - trait. Aqueduc & réserve)	2 484.90 \$
TECH-MIX, Division BauVal Inc. (asphalte froide)	2 073.23 \$
TECHNIVOLT ÉLECTRIQUE INC. (rép. Électricité - Station Dumas & Jamestown)	4 315.55 \$
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT (nettoyage - station pompage - Delage)	865.19 \$
VINCENT GRANGER SERVICE PLUS (supervisions alarmes & Inst. Transmetteurs)	4 481.75 \$
WÜRTH CANADA LIMITED/LIMITÉE (pièces - voirie)	891.58 \$
	<u>130 962.92 \$</u>

Projets:

AQUA DATA INC. (Honoraires - plan d'intervention- déc. # 4 & 5)	16 104.22 \$
BIRCON (décompte # 3 - désinfection - réservoir Dumas)	16 572.09 \$
COMEAU EXPERTS-CONSEILS (plans et devis - pavage - V. des Outardes)	9 198.00 \$
CONSTRUCTION J. THEORET INC. (H de V déc. # 7))	96 365.45 \$
G & S CONSULTANTS (Hon. Contrôle qualitatif - Nouvel Hôtel de ville)	285.14 \$
POMPES RUSSELL INC (LES) (pièces - puits Rg Dumas - désinfection)	92.42 \$
	<u>138 617.32 \$</u>

Paiements durant le mois:

Salaires du 12 mars au 8 avril 2017	44 931.76 \$
Rémunération des élus du 12 mars au 8 avril 2017	4 242.26 \$
Chartrand, Léo (location garage municipal - Rte 201) Avril 2017	977.29 \$
DMT Immobiliers Inc. (loyer - 4 rue Bridge - HV)	4 544.93 \$
DMT Immobiliers Inc. (kiosque avril 2017)	291.86 \$
DMT Immobiliers Inc. (kiosque avril 2017 - suppl. loyer)	37.37 \$
Petite caisse Mars 2017	196.10 \$
Bell	1 297.01 \$
Dery	138.94 \$
Soucy, Benoit (entr. Mén. du 19 mars au 1 avril 2017)	950.00 \$
Desjardins (REER mars 2017)	3 292.86 \$
Revenu Canada (Das Féd. Mars 2017 - rég.)	9 888.97 \$
Revenu Canada (Das Féd. Mars 2017 - occ.)	1 263.44 \$
Revenu Québec (Das Prov. Mars 2017)	27 212.40 \$
Pilon, André (hon. Ingénierie - ponceau JW Martin)	4 782.96 \$
Bircon Inc. (désinfection réservoir Dumas - Décompte # 2)	124 339.39 \$
OMH Ormstown (Budget 2017)	35 119.00 \$
OMH Suppl. loyer 2016 + E/F 2016)	2 914.00 \$
Construction Jacques Théorêt Inc. (H de V déc. # 6)	53 427.13 \$
Hydro	15 173.89 \$
Desjardins (Ass. Coll. Avril 2017)	5 780.39 \$
Soucy, Benoit (entr. Mén. du 2 au 15 avril 2017)	950.00 \$
RCI Environnement (collecte de déchets - mars 2017)	20 030.69 \$
Financière Banque Nationale (remb. FBN prêt #1 Ponceau Tullochgorum)	3 773.43 \$
	<u>365 556.07 \$</u>

TOTAL **635 136.31 \$**

17-05-148 Biblio activités financières 1^{er} trimestre 2017

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance des documents présentés et renoncent à sa lecture;

Le Directeur général dépose le rapport des activités financières de la bibliothèque municipale pour le 1^{er} trimestre de 2017, remis par la responsable de la bibliothèque.

17-05-149 Facture du MTQ pour lampadaires pont Centenaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ormstown a conclu avec le Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTQ) un protocole d'entente portant le numéro 201104 et signé le 9 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE ledit protocole prévoit que la municipalité procèdera au remplacement de l'éclairage sur le pont du centenaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 101.1-2017 exprime les termes du règlement d'emprunt pour le financement dudit éclairage;

CONSIDÉRANT QUE la facture du MTQ numéro 685349 requiert un paiement de 70 456,80 \$ (avant taxes) pour l'achat et l'installation des lampadaires sur le pont;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 70 456,80 \$ (avant taxes) en faveur du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports (MTMDET) pour l'achat et l'installation de six (6) lampadaires sur le Pont du Centenaire, suite à l'approbation du règlement d'emprunt 101.2-2017 du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

17-05-150 Assurance municipale MMQ pour 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance de la municipalité, chapeautée par La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), est à échéance, et son renouvellement s'impose;

CONSIDÉRANT QUE ladite police est émise par l'entremise du Groupe Ultima inc.;

CONSIDÉRANT QUE la prime pour l'année 2016-17 était au montant de 45 348\$;

CONSIDÉRANT QUE la prime pour l'année 2017-18 est de 44 831\$;

Sur proposition de Jonathan Allen

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 44 831,00 \$ en faveur du Groupe Ultima inc., pour la Mutuelle des Municipalités, en paiement de la prime d'assurance municipale qui expire le 4 mai, 2018.

17-05-151 Systèmes d'alarme pour bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments municipaux ainsi que certaines installations sanitaires municipales nécessitent l'utilisation d'un système d'alarme;

CONSIDÉRANT QUE la technologie permet une conversion vers un système moins coûteux à opérer;

CONSIDÉRANT QUE des économies d'environ 300\$ par unité sont prévisibles, pour une économie totale de plus de 2 000\$ annuellement;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 2 005,00 \$ (avant taxes) en faveur de Vincent Granger Service Plus en paiement de la facture 9535 pour l'installation d'un système d'alarme dans les bâtiments et les installations municipales qui le requièrent.

17-05-152 Tech-mix - Achat asphalte froid

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit parfois réparer le réseau routier avec de l'asphalte froid;

CONSIDÉRANT QUE la consommation annuelle d'asphalte froid est d'environ 140 tonnes;

Sur proposition de Jonathan Allen

Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 1 803,20 \$ (avant taxes) en faveur de Tech-Mix, Division Bauval inc, pour l'achat de 15,68 tonnes métriques pour l'achat d'asphalte froid.

17-05-153 Granulométrie ponceaux rang Upper Concession

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du rang Upper Concession ont eu lieu en 2016, et que les factures de frais de laboratoire de granulométrie ont dépassé le montant autorisé aux termes de la résolution 16-11-454 ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de laboratoire pour le ponceau JW Martin étaient prévus pour un montant de 3 365 \$ (avant taxes), mais ont été facturés pour un montant inférieur, soit 3 157,50\$ (avant taxes) ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de laboratoire pour le ponceau McArdle étaient prévus pour un montant de 3 365\$ (avant taxes), mais ont été facturés pour un montant supérieur, soit 4 412,50 \$ (avant taxes) ;

CONSIDÉRANT QUE les frais de laboratoire ont totalisé 7 570,00 \$ (avant taxes), et non pas le montant prévu de 6730,00 \$ (avant taxes), soit une différence de 840,00 \$ (avant taxes);

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant additionnel de 840,00\$ (avant taxes) en faveur d'André Pilon Ingénieur Conseil pour les frais de laboratoire dans le cadre des travaux effectués aux ponceaux McArdle et J.W. Martin, sur le rang Upper Concession.

17-05-154 Achat tracteur 2016 de G.P. AG Distribution

CONSIDÉRANT la résolution 17-02-051 autorisant un appel d'offres public no. 2017-01, pour remplacer le tracteur Landini Colpron 6500, acquis en 1997;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue de G.P. AG Distribution, pour un montant de 111 900\$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT QUE l'achat dudit tracteur sera financé au terme du règlement d'emprunt 95-2017 ;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 111 900 \$ (avant taxes) en faveur de Groupe G.P. AG Distribution pour l'achat d'un tracteur verger aux termes de l'appel d'offres 2017-01.

17-05-155 Rémunération personnel électoral pour élections de novembre 2017

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'embauche du personnel pour la tenue des élections en novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération du personnel électoral doit être approuvée par le conseil;

Sur proposition de Jonathan Allen

Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement d'autoriser la rémunération et les dépenses nécessaires pour les élections de novembre 2017 tel qu'indiquées sur le tableau ci-dessous présenté par le directeur général:

Taux global	
Président d'élection	2 200.00 \$
Secrétaire d'élection (3/4 du président)	1 650.00 \$
Taux horaire:	
Président - révision	14.50 \$
Vice-Prés. - révision	14.00 \$
Secrétaire - révision	13.50 \$
Président - table de vérification	13.50 \$
Secrétaire - table de vérification	12.00 \$
Membre - table de vérification	12.00 \$
Primo	12.00 \$
Scrutateur	13.50 \$
Secrétaire	13.50 \$
Coût des salaires approximatifs;	7 135 \$

17-05-156 Achat compteurs d'eau pour résidences

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit contrôler la consommation d'eau potable du réseau d'aqueduc;
- CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDELCC) exige une évaluation de la consommation résidentielle de l'eau potable;
- CONSIDÉRANT QU' une évaluation aléatoire de 20 résidences permettra de chiffrer la tendance de consommation d'eau du réseau d'eau potable de la municipalité;
- CONSIDÉRANT la seule soumission reçue, soit celle de Compteurs d'eau du Québec Inc. d'un montant de 9 585,00\$ (avant taxes) pour l'achat et l'installation de 20 compteurs d'eau de qualité résidentielle;

Sur proposition de Florence Bérard
Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser la somme de 9 585,00\$ (avant taxes) en faveur de Compteurs d'eau du Québec Inc, situé à St-Mathieu-de-Beloeil, pour l'achat et installation de 20 compteurs d'eau de qualité résidentielle.

17-05-157 Renouveler banque d'heures avec Sygem

Considérant que la banque de temps est utilisée à la place de facturation des heures, lors de mises à jour, formation ou corrections diverses;

Sur proposition de Florence Bérard
Appuyé par Jacques Guilbault

Il est résolu unanimement d'autoriser un montant de 1 050 \$ (avant taxes) à la firme Infotech, pour renouveler la banque de temps, pour 14 heures.

17-05-158 Enseigne « Attention à nos enfants » sur Montée Guérin

Sur proposition de Jacques Guilbault
Appuyé par Jonathan Allen

Il est résolu unanimement d'autoriser l'installation d'une enseigne « Attention à nos enfants » sur la Montée Guérin.

17-05-159 Permis pour terrasse Resto Pub-Lambton

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ormstown s'est doté d'un règlement sur l'occupation du domaine public 93-2015;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ormstown a reçu une demande pour l'implantation d'une terrasse face au 41 rue Lambton;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur s'engage à respecter le prolongement de ses limites de propriété;

Sur proposition de Michelle Greig

Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu d'autoriser à M. Jonathan Yelle-Guérin, propriétaire du Resto Pub-Lambton, à occuper un maximum de deux places de stationnement sur la rue Lambton, dans le but d'y implanter une terrasse en façade de son commerce en respectant la largeur de sa propriété.

17-05-160 Participation à Expo Ormstown 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ormstown a intérêt au succès de l'évènement annuel Expo Ormstown, ayant lieu en 2017, du 8 au 11 juin ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de cet évènement, demandent la participation de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' une somme suffisante a été prévue au budget de la municipalité pour répondre aux besoins demandés;

Sur proposition de Jonathan Allen

Appuyé par Florence Bérard

Il est résolu unanimement d'allouer les sommes et services suivants à titre de participation à Expo Ormstown en 2017 :

1 500\$	Sécurité
6 000\$	Dépliants, impression et envoi
1 400\$	Décor centre-ville et affiches promotions
200\$	Publicité par internet
9 100\$	TOTAL

De plus, la municipalité autorise, en fonction des dates de l'évènement, les services en non-imputés au compte d'Expo Ormstown:

- L'utilisation de la machine de peinture de lignes, plus la peinture (valeur estimée de la peinture 200\$, plus réparation des équipements, le cas échéant);
- Exposer les dates de l'évènement sur le babillard à l'angle des rue Roy et Bridge;
- Tondre le gazon le long de la clôture du chemin de la Rivière Chateauguay (estimé 5 heures de main d'œuvre);
- Placer des barricades à l'angle des rues Argyle et Broadway;
- Rendre disponible sur appel un employé du département des travaux publics en cas de bris d'aqueduc ou d'égouts (estimé variable selon le cas);
- Le jour de la parade, jeudi le 8 juin 2017, avant 18h00, placer les pancartes d'interdiction de stationnement sur les rues Lambton et Bridge;
- Passer le balai le 5 juin 2017 sur l'asphalte de l'entrée (l'arche) au bâtiment de l'Expo (valeur estimée 300\$).

17-05-161 Appui école secondaire Châteauguay Valley Regional (CVR)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ormstown a intérêt au succès scolaire des étudiants;

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire Chateauguay Valley Regional (CVR) et la Fondation Éducative Chateauguay Valley Regional d'Ormstown sollicitent des prix d'excellence afin d'encourager le succès scolaire;

Sur proposition de Jacques Guilbault

Appuyé par Stephen Ovans

Il est résolu unanimement d'autoriser une somme de 100,00\$ en faveur de la Fondation Éducative Chateauguay Valley Regional pour fin de création d'un prix visant l'excellence scolaire, aux termes à être négocié par le maire Chrystian Soucy et ladite Fondation.

17-05-162 Levée de la séance

Sur proposition de Michelle Greig
Appuyé par Stephen Ovans
Il est résolu unanimement de lever la séance à 20h30.

Chrystian Soucy
Maire

Philip Toone
Directeur général

CERTIFICAT – Je, soussigné, Philip Toone, directeur général, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Philip Toone, Directeur général